

Fonds distinct d'actions mondiales MFS – Distribution spéciale et incidence fiscale concernant les participants ayant un placement dans un régime non enregistré

Décembre 2024

Nous vous informons d'une incidence fiscale potentielle sur l'un des fonds de votre régime non enregistré (imposable).

Le **Fonds distinct d'actions mondiales MFS** (le « fonds distinct ») a versé une distribution spéciale à l'été 2024. Le fonds distinct investit dans des parts du Fonds commun d'actions mondiales MFS (le « fonds sous-jacent »).

Les gestionnaires de placement peuvent distribuer des paiements spéciaux aux porteurs de parts des fonds sous-jacents (y compris les fonds distincts de la Sun Life) pour différentes raisons. Dans le cas qui nous intéresse, la MFS a versé la distribution en raison d'une vente importante effectuée par un autre porteur de parts. La vente a donné lieu à des revenus de placement dans le fonds sous-jacent, y compris des gains en capital. La MFS a distribué une partie de ces revenus de placement au fonds distinct. La Sun Life a réparti ces revenus de placement entre tous les participants qui avaient de l'argent dans le fonds distinct, en fonction des unités qu'ils détenaient à la date de distribution (11 juin 2024).

Lorsque la Sun Life a attribué les revenus de placement, votre prix de base rajusté (PBR) a augmenté du montant des revenus de placement attribués à votre compte. Vous ne verrez pas d'opération indiquant la distribution versée à votre compte. Considérez votre PBR comme le coût ou la « valeur comptable » de votre placement.

Comment cela pourrait vous toucher

La distribution spéciale peut donner lieu à des gains en capital ou à d'autres revenus de placement (dividendes ou intérêts) pour tous les participants qui avaient de l'argent dans le fonds distinct d'un **régime non enregistré (imposable)** à la date de distribution. En 2025, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur cette distribution pour l'année d'imposition 2024. Nous vous recommandons de consulter un spécialiste des questions d'impôt pour obtenir des conseils personnalisés.

La distribution spéciale ne vous touche pas si vous avez commencé à investir dans le fonds distinct après le 11 juin 2024 ou si vous n'aviez pas d'unités à cette date.

Si vous avez de l'argent dans le fonds distinct que votre employeur peut offrir dans le cadre **d'un ou de régimes enregistrés (non imposables)**, la distribution spéciale n'aura pas d'incidence sur vos placements dans ces régimes enregistrés.

À quoi vous attendre pour la suite

La Sun Life fournira le ou les feuillets fiscaux requis au mois de février ou de mars 2025. Vos feuillets d'impôt refléteront aussi tous les revenus générés par vos placements dans le régime non enregistré.

Pour en savoir plus sur la façon dont les gains en capital peuvent être générés dans les fonds distincts des régimes non enregistrés, veuillez lire [l'article ici](#). Vous trouverez votre PBR sur le site Web des participants, à [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca). Allez ensuite à **Compte > Soldes**. Le PBR figure en regard du ou des fonds dont vous détenez des unités dans le régime non enregistré.

Le moment est indiqué pour passer en revue vos options de placement. Vous pourrez ainsi vous assurer qu'elles cadrent toujours avec vos objectifs pour la retraite. Vous pouvez le faire en ouvrant une session sur le site Web des participants, à masunlife.ca. Sélectionnez **Gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif**.

Grâce à Morningstar®, important fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements, vous pouvez suivre le rendement des fonds. Le site Morningstar® vous donne accès à un aperçu des fonds de votre régime. On y trouve notamment l'objectif des fonds, les risques qu'ils présentent et les placements qui les composent.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, cliquez sur le lien approprié sous **Vous avez de la difficulté à ouvrir une session?**.

Des questions?

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

Vous avez également accès, sans frais supplémentaires, à du soutien personnalisé de la part de conseillers autorisés spécialisés dans les régimes d'épargne au travail dans le cadre du programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite de la Sun Life. [Cliquez ici](#) pour obtenir des renseignements sur le programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite.